



## DOSSIER DE PRESSE

Lancement du  
FORUM ALTERNATIF MONDIAL DE L'EAU  
MARSEILLE MARS 2012

# Appel de Marseille pour un Forum Alternatif Mondial de l'Eau mars 2012

Le 6ème Forum Mondial de l'Eau aura lieu en France, à Marseille, du 19 au 24 mars 2012. Plus de 20 000 congressistes du monde entier seront accueillis dans la capitale phocéenne sous l'égide du Conseil Mondial de l'Eau<sup>1</sup>.

Cet organisme privé prétend promouvoir l'accès à l'eau pour tous, et prône le partenariat public-privé malgré l'échec constaté de ces modes de gestion pour un accès équitable à l'eau sur la planète. L'eau, cette ressource indispensable à la vie, est considérée par cet organisme comme une marchandise, appelée «l'or bleu» et le Forum Mondial de l'Eau en est le grand marché.

Face à la situation dramatique de milliards d'humains privés du droit à l'eau, constatant l'insuffisance des engagements de la communauté internationale aux fins de prévenir les conflits liés à l'eau qui se développent dans le monde et une catastrophe majeure à l'horizon des toutes prochaines années :

Nous affirmons que :

- L'eau, bien commun universellement partagé, ne doit pas être considérée comme une marchandise, et ne peut donc faire l'objet de profit ; bien public, elle relève de la gestion publique,
- L'accès à l'eau pour les besoins vitaux de tout être humain est un droit fondamental et universel, qui doit devenir effectif,
- La préservation de la ressource en eau est essentielle à la survie de l'humanité et de la biodiversité.

Nous appelons à la mobilisation des associations, ONG, syndicats, forces politiques, élus et citoyens du monde entier pour faire entendre la voix des peuples à Marseille en mars 2012 lors du **Forum Alternatif Mondial de l'Eau** qui sera organisé parallèlement au 6° Forum Mondial de l'Eau.

Nous appelons à y exprimer notre contestation et notre refus de la marchandisation de ce bien commun, ainsi qu'à y présenter les réponses sociales, écologiques et démocratiques urgentes qu'appelle la crise mondiale de l'eau.

Nous nous engageons à soutenir et promouvoir toutes les initiatives alternatives qui permettront d'assurer, sur toute la planète, une gestion démocratique et soutenable de cette ressource vitale.

Signé :

Les Coordinations locales, nationales et internationales pour le Forum Alternatif Mondial de l'Eau à Marseille en mars 2012

---

1. Le Conseil Mondial de l'Eau est un organisme privé regroupant des gouvernements, institutions internationales, collectivités locales, représentants de la société civile, avec les grandes entreprises privées du secteur. Il est présidé par M. Loïc Fauchon, Président de la Société des Eaux de Marseille, filiale de la transnationale française VEOLIA, N°1 mondial de l'eau.

## Marseille call for a World Water Alternative Forum in March 2012.

The sixth World Water Forum will take place in Marseille, France, in March 19-24 2012. The Mediterranean city will host more than 20,000 participants from all over the world under the aegis of the World Water Council<sup>1</sup>.

This private organisation claims to promote universal access to water and advocates for the collaboration of private sector and public institutions. However, this kind of organisation has always proved to be a failure and never guaranteed fair access to water everywhere. This Council considers water - a vital resource for our survival - as a commercial good, called "blue gold" and the World Water Forum as its marketplace.

Billions of people across the planet lack of water. Facing the failure of the international community to prevent water-related conflicts throughout the world and ensuing major disasters in the near future, we maintain that:

- Water is an universally shared resource and not a commercial commodity and mustn't be used to make profit. Water is a common property to be managed by the public sector,
- Water is essential for all living beings and should be accessible to all. This fundamental and universal right should take effect now,
- Water must be preserved. Water is essential to the survival of humanity and the planet's biodiversity.

Therefore, we call all other associations, NGOs, labour unions, political groups, elected representatives and citizens of the world, to mobilise for the **World Water Alternative Forum in Marseille in March 2012**, organised simultaneously to the sixth annual World Water Forum.

At this occasion, we will express our refusal to consider water as a commercial good. We will submit urgent democratic, social and ecological measures to face the worldwide water crisis.

We promise to support and promote alternative initiatives, which will guarantee democratic management of this vital resource throughout the world.

Signed by : Local, national and international coordination committees for the World Water Alternative Forum in March 2012.

---

1. The World Water Council is a private organization including governments, international institutions, local government and representatives of civil society, and private water companies. Loïc Fauchon is the president of the Council and of the Société des eaux de Marseille, a subsidiary of a transnational French VEOLIA, the first world water company.

# Llamada de Marsella para un Forum Alternativo Mundial del Agua marzo 2012

El Sexto Foro Mundial del Agua (FME) se celebrará en Francia, en Marsella, entre el 19 y el 24 de marzo de 2012. Más de 20.000 congresistas de todo el mundo serán acogidos en la capital foceana por el Consejo Mundial del Agua (CME)<sup>1</sup>

Este organismo privado pretende promover el acceso al agua para todos, y preconiza la cooperación entre los sectores público y privado a pesar de todos los fracasos constatados por este tipo de gestión para un acceso justo al agua en la planeta. El agua, este recurso vital para la vida está considerada por esta organización como una mercancía, llamada « oro azul » y el FME es su gran mercado.

Frente a la situación dramática de mil millones de seres humanos sin acceso a un derecho fundamental, constatando la insuficiencia de los compromisos de la comunidad internacional para impedir que los conflictos por el agua aumenten en el mundo, y evitar una catástrofe mayor en los próximos años

Afirmamos que :

- el agua, bien común universalmente repartido, no debe ser considerado como una mercancía, y no puede consistir en una causa de enriquecimiento; bien público, debe depender de una gestión pública,
- el acceso al agua para las necesidades vitales de cada ser humano es un derecho fundamental y universal, que debe ser garantizado,
- la preservación de los recursos de agua es esencial para la supervivencia de la humanidad y la biodiversidad.

Llamamos a la movilización de las asociaciones, ONGs, sindicatos, fuerzas políticas, electores y ciudadanos del mundo entero para hacer oír la voz de los pueblos en Marsella en marzo de 2012 durante el **Forum Alternativo Mundial del Agua (FAMA)**, organizado paralelamente al del Consejo Mundial del Agua.

Llamamos a manifestar durante el FAMA nuestro rechazo de la comercialización de este bien común, así como a proponer alternativas sociales, ecológicas y democráticas de urgencia para solucionar la crisis mundial del agua.

Afirmamos que queremos sostener y promover todas las iniciativas alternativas que permitan defender, en todo el planeta, una gestión democrática y sostenible del agua, este bien vital.

Firmado:

Las coordinaciones locales, nacionales e internacionales del Foro Alternativo Mundial del Agua (FAMA) en Marsella, en marzo 2012

---

1. El Consejo Mundial del Agua es una organización privada que agrupa gobiernos, instituciones internacionales, colectividades locales, representantes de la sociedad civil, con las grandes empresas del sector. Esta presidado por Sr Loic Fauchon, presidente de la Societe des Eaux de Marseille, sucursal de la multinacional francesa Veolia, n° 1 mundial del agua.

## نداء مدينة مرسيليا من أجل المنتدى العالمي البديل للمياه

يعقد المنتدى العالمي السادس للمياه في فرنسا وتحديدًا في مرسيليا بين 19 و 24 مارس/آذار 2012. وسيحضر أكثر من 20.000 مشارك من جميع أنحاء العالم إلى مرسيليا تحت رعاية المؤتمر العالمي للمياه<sup>1</sup>. تزعم هذه الهيئة الخاصة أنها تؤكد على حق جميع البشر في الحصول على المياه وتشيد بالشراكة بين المؤسسات الحكومية والخاصة رغم فشل هذه الممارسات الإدارية في توفير المياه توفيرًا متكافئًا لجميع البشر على سطح الأرض، فهذه الهيئة ترى أن الماء الذي يعتبر المادة الأساسية للحياة سلعة وتطلق عليه اسم "الذهب الأزرق" وأن المنتدى العالمي للمياه مجرد سوق كبير لتسويق هذه السلعة.

أمام الوضع المأساوي لمليارات البشر المحرومين من حقهم في الماء، بالإضافة إلى عدم التزام المجتمع الدولي بمكافحة نشوب النزاعات حول الماء في العالم وبتجنب حدوث الكارثة الكبيرة التي ستحدث في السنوات القليلة، نؤكد أن :

- الماء، مادة يشترك فيها جميع البشر، ويجب ألا تعتبر سلعة ويجب ألا تكون وسيلة للربح؛ إنها ملك للجميع، ويجب أن تكون تحت إدارة عمومية.
  - الحصول على الماء لتلبية الاحتياجات الأساسية حق أساسي لكل إنسان ويشترك فيه جميع البشر ويجب العمل على تحقيق ذلك.
  - الحفاظ على الموارد المائية أمر ضروري لبقاء الجنس البشري والتنوع البيولوجي.
- نوجه نداء إلى الجمعيات والمنظمات غير الحكومية والنقابات والقوى السياسية والمنتخبين ومواطني العالم بأسره من أجل التحرك لإسماع صوت الشعوب في مرسيليا في شهر مارس/آذار 2012 أثناء المنتدى العالمي البديل للمياه الذي سينظم بموازاة المنتدى العالمي السادس للمياه.

وننادي من أجل إسماع رفضنا لاعتبار الماء، هذه المادة التي يشترك فيها جميع البشر، سلعة. وننادي من أجل تقديم حلول اجتماعية وبيئية وديمقراطية عاجلة لأزمة المياه العالمية.

وإننا نلتزم بمساندة وتشجيع جميع المبادرات البديلة التي تعمل على ضمان إدارة ديمقراطية ومستدامة لهذه المادة الحيوية.

التوقيع : جهات التنسيق المحلية والوطنية والعالمية من أجل المنتدى العالمي البديل للمياه في مرسيليا في مارس/آذار 2012.

<sup>1</sup>الهيئة العالمية للمياه، هيئة خاصة تجمع الحكومات والمنظمات الدولية واللجان المحلية وممثلي المجتمع المدني وأكبر الشركات الخاصة التي تعمل في الميدان. يتأسس المؤتمر السيد لوبيك فوشون، رئيس شركة مياه مرسيليا وهي فرع من شركة فيوليا الفرنسية العاملة في دول عدة، والرائدة في مجال المياه.

# SOMMAIRE

I. Enjeux actuels.....	p.7
I.1. Quelques chiffres .....	p.7
I.2. L'échec des Objectifs du Millénaire de Développement.....	p.7
I.3. La faillite des PPP (Partenariats Publics Privés).....	p.7
I.4. Le Forum Mondial de l'eau à Marseille en mars 2012 .....	p.8
I.5. Pourquoi un Forum Alternatif Mondial de l'Eau (FAME) en 2012 .....	p.8
I.6. D'autres modes de gestion sont possibles.....	p.8
II. Etat des lieux : Cartes et graphiques .....	p.9
II.1. Carte n° 1 : Planisphère .....	p.9
II.2. Graphique n° 1 : Répartition mondiale par zones du manque en points d'eau.....	p.10
II.3. Graphique n° 2 : Croissance démographique et accès à l'eau .....	p.10
II.4. Graphique n° 3 : Croissance démographique et assainissement amélioré .....	p.11
II.5. Carte n° 2 : Temps consacré à la collecte d'eau en Afrique .....	p.11
II.6. Graphique n° 4 : Répartition de la responsabilité de la collecte de l'eau .....	p.12
III. Exemples concrets dans le monde .....	p.13
Suite.....	p.14
III.1. Exemple du Maroc.....	p.15
IV. L'eau, exception française et enjeux marseillais.....	p.17
IV.1. La gestion de l'eau en France .....	p.17
IV.2. L'organisation des services de l'eau en France .....	p.17
IV.3. Les types de gestion de l'Eau.....	p.17
IV.4. Le modèle français de l'Eau .....	p.18
IV.5. Un modèle contesté .....	p.18
IV.6. Et à Marseille .....	p.19
IV.7. Pour une gestion démocratique de l'eau à Marseille aussi .....	p.19
IV.8. Les échéances de 2012 .....	p.19
IV.9. La coordination « Eau bien commun 13 ».....	p.19
Quelques sites Internet conseillés.....	p.20
Coordination Eau Bien Commun 13 à ce jour.....	p.20

# I. Enjeux actuels

## I.1. Quelques chiffres

- 884 millions de personnes dans le monde ne disposent pas de l'accès à un point d'eau « amélioré »<sup>4</sup>.
- Environ 4 milliards de personnes, la moitié de l'humanité, n'ont pas d'accès régulier quotidien à une eau courante véritablement potable<sup>5</sup>.
- 2,6 milliards de personnes ne bénéficient pas d'un assainissement « amélioré »,
- Les maladies liées à l'eau tuent un enfant de moins de cinq ans toutes les 20 secondes<sup>6</sup>.
- Le problème de l'eau est responsable de 80 % des maladies et décès dans les pays pauvres<sup>7</sup>.

## I.2. L'échec des Objectifs du Millénaire de Développement

Fin juillet 2010, l'Assemblée générale de l'ONU a proclamé le droit à l'eau propre et salubre et à l'assainissement de base comme droit de l'homme universel<sup>8</sup>.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement prévoyaient de réduire de moitié, entre 1990 et 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base<sup>9</sup>.

Ces objectifs, pourtant insuffisants, ne seront pas atteints pour les pays les plus pauvres et, en particulier, en Afrique subsaharienne. Les inégalités entre villes et campagnes se sont très peu réduites. Dans les mégapoles, les habitants des secteurs informels sans titre foncier restent plus que jamais à la traîne<sup>10</sup>.

## I.3. La faillite des PPP (Partenariats Publics Privés)

Dès les années 90, les institutions internationales, Banque Mondiale et FMI, ont présenté la marchandisation de l'eau comme le moyen le plus efficace pour couvrir sur toute la surface du globe ce « service essentiel ». Elles ont conditionné les prêts au développement à la prétendue gestion optimale par les entreprises privées de cette ressource commune.

Les grandes sociétés transnationales de l'eau, Véolia, Suez<sup>11</sup>, SAUR, Thames Water, etc... se sont précipitées sur cette opportunité. Malgré la mise en œuvre du Partenariat Public Privé (PPP), en 2010, on peut affirmer qu'elles ont échoué.

A quelques exceptions près, malgré des licenciements massifs, des suppressions de compteurs, etc ..., elles n'ont pourtant pas réussi à dégager des profits considérés suffisants pour investir à long terme dans les infrastructures ou financer les branchements.

Un rapport récent de la Banque Mondiale<sup>12</sup> établit d'ailleurs que les projets de PPP<sup>13</sup> n'ont permis l'accès à l'eau courante que pour environ 24 millions de personnes supplémentaires au cours des quinze dernières années, soit moins de 1% de progrès effectivement réalisés.

Les pauvres qui meurent de l'absence d'eau potable et d'assainissement peuvent-ils attendre que le grand marché de l'eau y trouve son compte ?

---

4. JMP OMS. UNICEF. 2010

5. UNGA-RTWS\_AquaFed\_Press Release\_Pc\_FR\_2010-07-29 p.2

6. Sick Water UNIP 2010

7. BI UNESCO 2006

8. AG Nations Unies 64eme session Point 48 26/07/210 Commentée en Français

9. MDG Report 2010 P. 58 à 62 15/06/2010

10. Rapport 2010 JMP OMS UNICEF Progrès en matière d'assainissement et d'alimentation en eau. Catherine Baron

11. Auparavant Vivendi et Lyonnaise des eaux

12. Publications BM Tendances et orientations N°8 Philippe Marin

Partenariats Public Privé pour les services d'eau Urbains-2009 et revue PROPARCO Secteur Privé et développement

13. Y compris les entreprises locales

#### I.4. Le Forum Mondial de l'eau à Marseille en mars 2012

Le Conseil mondial de l'eau (CME) organise tous les trois ans depuis 1997 un Forum mondial de l'eau. Le prochain forum se tiendra à Marseille.

Le CME est une association qui regroupe les multinationales de l'eau, des organisations et ONG nationales et internationales. Il est dirigé par Loïc Fauchon PDG du Groupe des eaux de Marseille, filiale de Véolia.

Conscient des impasses de la privatisation et des PPP jusqu'à aujourd'hui, le CME vise à exporter le « modèle français » des PPP dans les pays en développement. Il défend certains grands principes maintenant admis de la gestion écologiquement soutenable de la ressource et de la prévention des « guerres de l'eau »<sup>14</sup>.

Leur nouvel angle d'attaque<sup>15</sup> consiste à opérer dans un marché mondial très régulé et balisé pour réduire les risques et augmenter les profits<sup>16</sup>. Mais ces dispositifs technocratiques, centrés sur les expériences du Nord ne peuvent pas aboutir suffisamment vite par rapport à l'urgence climatique et à l'exercice immédiat des droits à l'eau et l'assainissement.

#### I.5. Pourquoi un Forum Alternatif Mondial de l'Eau (FAME) en 2012 ?

C'est cette stratégie<sup>17</sup> affairiste que le Forum Alternatif Mondial de l'Eau (FAME) combat en dénonçant les prétentions hégémoniques des marchands de l'eau, leur volonté de réaliser des profits énormes et rapides, un système incapable de satisfaire les objectifs de progrès pourtant clairement affichés.

Objectifs du F.A.M.E:

- Faire connaître les acteurs impliqués dans une autre stratégie de gestion de l'eau, et leurs actions concrètes,
- Sensibiliser la population à l'existence d'alternatives,
- Proposer la mise en œuvre rapide de ces projets,

#### I.6. D'autres modes de gestion sont possibles

Ils n'ont rien d'utopiques puisqu'ils ont commencé à être mis en œuvre sur certains territoires, imposés par les populations et leurs représentants. Les pays, les collectivités locales, les sociétés publiques de l'eau<sup>18</sup>, les coopératives et les associations de citoyens... sont ainsi porteurs et moteurs de projets et programmes au seul profit des besoins des peuples.

---

14. Interview Loïc Fauchon 12/10/2010 sortie entrevue avec le SG de l'ONU

15. Article CME point 3 Wikipédia et Aquafed UNHRC-TWS\_AquaFed\_PressRelease\_Pd\_FR\_rev1\_2010-10-01

16. Rapport du Panel mondial sur le financement des infrastructures de l'eau (Panel Camdessus - CME) 2003.

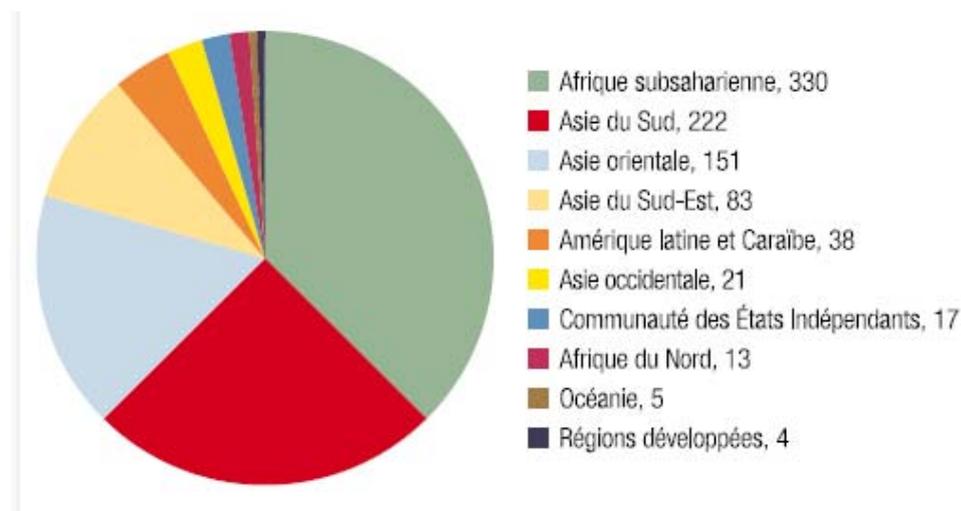
17. Les Sociétés publiques des eaux de Phnom Penh et Ouagadougou. Analyse de leur efficience par la BM pp. 69 et 146

18. Noter le passage progressif d'une logique déjà critiquable d'« accès » à une logique d'« abordabilité » Baron p. 16



## II.2. Graphique n° 1 : Répartition mondiale par zones du manque en points d'eau

**884 millions de personnes, dont 37% en Afrique subsaharienne, n'utilisent toujours pas de points d'eau améliorés**

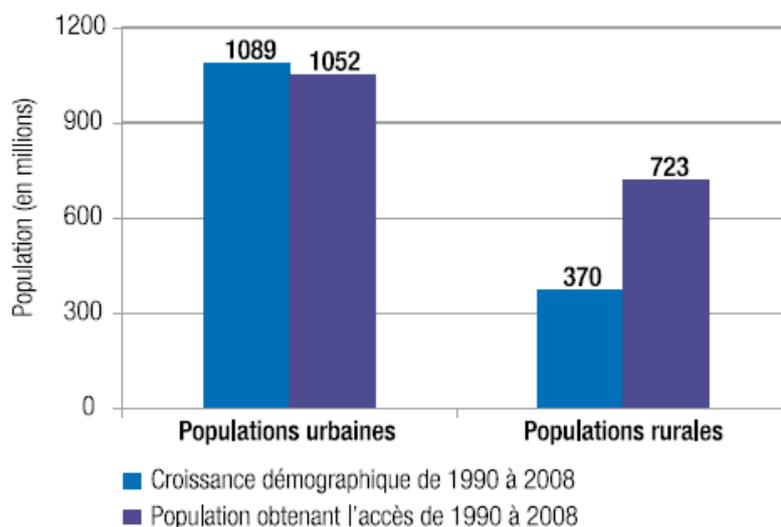


Répartition régionale des 884 millions de personnes qui n'utilisaient pas de points d'eau améliorés en 2008 ( en millions).

Selon les Organisations internationales, au minimum, l'accès à l'eau de boisson signifie que la source est située à moins d'un kilomètre de l'endroit de son utilisation et qu'il est possible d'obtenir régulièrement au moins 20 litres d'eau par habitant et par jour<sup>20</sup>. Cela relativise les objectifs déjà insuffisants du Millénaire.

## II.3. Graphique n° 2 : Croissance démographique et accès à l'eau

**Le développement de l'utilisation des points d'eau améliorés arrive difficilement à suivre le rythme de la croissance démographique en zone urbaine**



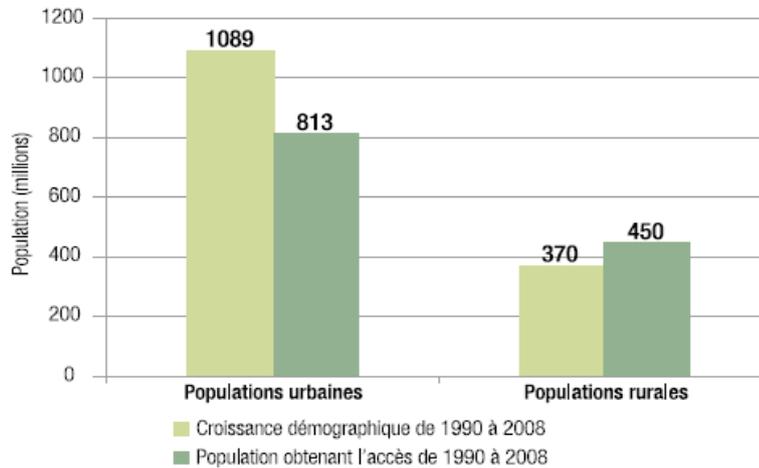
Comparaison entre la population obtenant l'accès à des points d'eau améliorés et la croissance démographique en zones urbaines et rurales dans le monde, de 1990 à 2008

Ce graphique montre le lien entre la démographie et les besoins en eau des populations. On observe les besoins grandissants en zones urbaines comparées aux zones rurales où le problème sera moins l'accès mais la qualité de l'eau.

## II.4. Graphique n° 3 : Croissance démographique et assainissement amélioré

Une installation d'assainissement amélioré garantit une séparation hygiénique des excréta humains et empêche tout contact avec les personnes.

### La croissance démographique remet en cause les progrès réalisés en matière d'assainissement amélioré

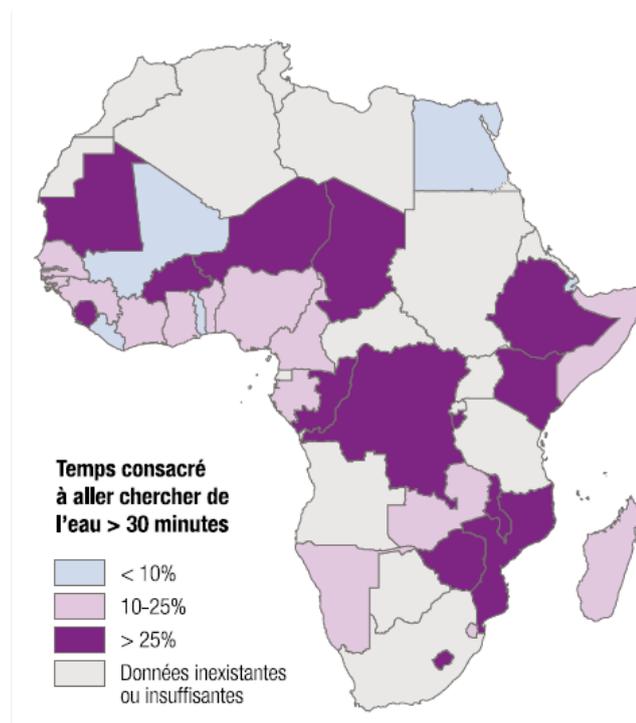


Comparaison entre la population obtenant l'accès à l'assainissement amélioré et la croissance démographique en zones urbaines et rurales dans le monde, de 1990 à 2008

Encore une fois ici les zones urbaines ont un plus grand besoin en assainissement que les zones rurales.

## II.5. Carte n° 2 : Temps consacré à la collecte d'eau en Afrique

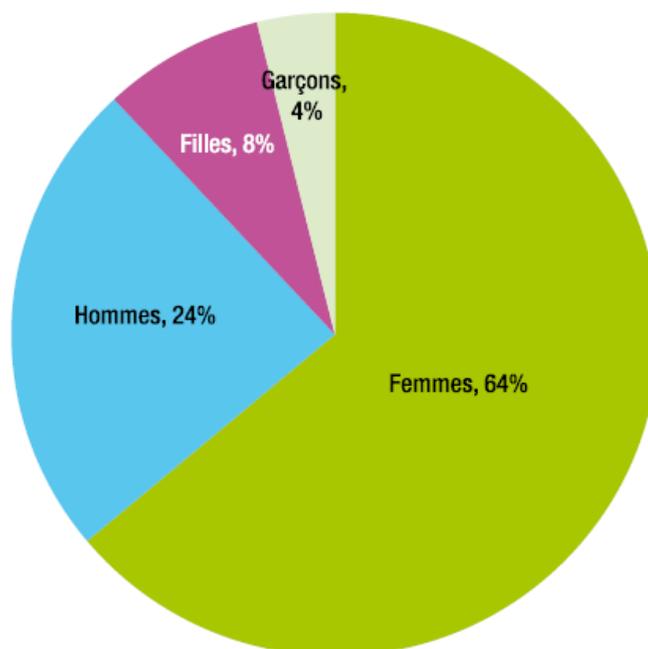
Pour plus d'un quart de la population dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, la collecte de l'eau prend plus d'une demi-heure par voyage aller/retour.



La collecte de l'eau reste une tâche quotidienne consommatrice de temps pour les populations ; Temps qui n'est donc pas consacré à une activité productive ou rémunératrice.

## II.6. Graphique n°4 : Répartition de la responsabilité de la collecte de l'eau

**C'est aux femmes qu'incombe le plus souvent la charge d'aller chercher de l'eau**



Répartition entre ceux qui vont en général chercher de l'eau  
Source : JMP 2010

### III. Exemples concrets dans le monde

- À Manille, tout avait bien commencé, avec une extension indéniable du réseau et une amélioration relative du service. Il est toutefois apparu que le taux de service affiché par les deux multinationales concernées (chacune ayant en charge un secteur de la ville, divisée entre Est, tenu par une filiale de Bechtel, et Ouest, tenu par une filiale de Suez, dans les deux cas en consortium avec de grandes familles locales) était basé sur des approximations très optimistes et très contestables (un ratio de 9,2 usagers par point de raccordement). Rien n'a été fait pour régler le problème des pertes d'eau : les compagnies se sont contentées d'accuser les autorités d'avoir sous-estimé les pertes existantes lors de la négociation des contrats.

Contrairement à ce qui avait été clamé haut et fort par les institutions financières internationales, les deux opérateurs privés n'ont pas mieux réussi que l'ancien opérateur public à lever les capitaux nécessaires. Finalement, une série d'augmentation des tarifs a eu lieu entre 2001 et 2003, sous prétexte de compenser les pertes encourues par les entreprises en raison de taux de change défavorables, et alors qu'il avait été promis qu'aucune augmentation de tarif n'interviendrait avant 2007.

Au final, le prix de l'eau dans l'Est de Manille était en 2003 cinq fois ce qu'il était en 1997 ; dans l'Ouest, il avait « seulement » doublé en 2002. La filiale de Suez a finalement annoncé son retrait fin 2002, laissant aux autorités philippines une énorme dette qui a été couverte par le contribuable.

- La privatisation a parfois été jusqu'à entraîner des désastres sanitaires, comme à Johannesburg où l'installation de compteurs prépayés a obligé certains habitants à recourir à l'eau polluée des rivières, d'où une épidémie de choléra qui fit 260 victimes. De même, la privatisation de l'eau à Abidjan en Côte d'Ivoire a contraint les plus pauvres à creuser des puits, lesquels, communiquant avec les fosses septiques, ont provoqué de nombreux cas de choléra. Suez, Veolia, Thames Water et Wessex Water (alors contrôlé par Enron) ont été cités parmi les principaux pollueurs mondiaux par l'Agence de l'environnement britannique en 1999 et 2001. La filiale de Suez et Veolia desservant Buenos Aires déversait par exemple 95 % des eaux usées directement dans le fleuve Rio de la Plata.

- Dans d'autres cas, c'est la pression de la population qui a fini par obtenir le départ des multinationales. À Tucuman en Argentine, la population a organisé un boycott du paiement des factures d'eau, forçant Veolia à se retirer. À Santa Fe, toujours en Argentine, un référendum populaire a été organisé qui a conduit à la renégociation d'un contrat datant de 1995 avec une filiale de Suez, puis au départ de cette multinationale.

- Le plus grand contrat portant sur la gestion de l'eau jamais signé aux États-Unis il concernait Atlanta et devait courir jusqu'en 2019 a été dénoncé en janvier 2003, suite aux plaintes des usagers sur la qualité du service et aux interruptions de la fourniture de l'eau. La municipalité d'Atlanta a mis rapidement fin à la mission d'United Water, une filiale de Suez, et rétabli la gestion municipale.

- À Puerto Rico, Trinidad et Budapest, les autorités gouvernementales ont décelé des déficiences graves dans la maintenance, la réparation, l'administration, la conduite des opérations et les finances - et notamment une croissance des déficits- chez leurs opérateurs privés respectifs : Veolia, Severn-Trent et Suez

- À Santa Cruz de la Sierra, en Bolivie, ville de plus de 1.500.000 habitants, les services de l'eau et de l'assainissement sont gérés sous forme d'une coopérative d'usagers. Cette solution permet une gestion efficace et démocratique de l'eau, évitant des interférences politiques négatives qui avaient donné lieu à des conflits majeurs dans d'autres villes du pays. Santa Cruz de la Sierra, à l'Est du pays, est la première ville bolivienne par le nombre officiel d'habitants (si du moins l'on sépare la capitale La Paz d'El Alto, son immense banlieue). Le modèle de la coopérative a une grande importance en Bolivie depuis 1958, date de l'adoption d'une loi favorisant la délivrance des services publics sous cette forme, qui encadre de manière stricte leur gouvernance afin que celle-ci demeure démocratique, égalitaire et orientée vers le bien public plutôt que vers le profit monétaire. À Santa Cruz, le passage au modèle de la coopérative a été d'autant mieux accepté par la population qu'il était déjà appliqué pour l'électricité et la téléphonie.

Dans un contexte politique comme celui de la Bolivie, l'avantage fondamental du modèle de la coopérative est qu'il permet de maintenir une gestion collective de l'eau, et donc d'éviter l'appropriation du service par de grandes entreprises privées ou des multinationales, tout en s'assurant une indépendance totale vis-à-vis des élus locaux.

En termes économiques, la Saguapac bolivienne (coopérative de gestion par les usagers) est financièrement indépendante, et parvient à couvrir tous ses coûts avec les factures payées par les usagers. La grille tarifaire établit des prix différents en fonction de la nature de l'usage (usage domestique, usage commercial, usage industriel, usages spéciaux comme pour les hôpitaux ou les écoles) et de la quantité d'eau consommée, le prix augmentant par paliers de 15 mètres cubes. Dans un souci social, les 15 premiers mètres cubes consommés mensuellement par chaque ménage sont facturés à un prix très bas. Les usagers qui ne règlent pas leurs factures ne sont pas coupés, et la coopérative s'efforce de mettre en place des mesures spéciales à leur intention... Les indicateurs de performance et de service affichés par la Saguapac sont très honorables par comparaison avec ceux des villes similaires de la région. Entre 95 et 99 % des résidents sont raccordés à l'eau potable, mais seulement un peu plus de 50 % sont raccordés au réseau d'assainissement. La Saguapac espère faire passer ce chiffre à 72 % en 2010 grâce à une série de travaux d'extension.

### III.1. Exemple du Maroc

La lutte contre la privatisation des eaux de la source de Ben S'mim, Moyen Atlas, Maroc.

En 2001, un contrat est signé pour 30 ans entre une société privée, (L'Euro-Africaine des Eaux) et l'État marocain. Celui-ci possède 60% de la source, le reste appartenant à la collectivité locale et religieuse du village. Ce contrat prévoit la construction d'une usine d'embouteillage des eaux de cette source, avec un prélèvement initial de 3 l/sec. Mais en raison de l'opposition farouche de la population (près de 3.500 personnes), rien ne se fait pendant plusieurs années.

Toutefois Début 2007, l'entrepreneur - fortement appuyé par l'administration - parvient à signer un protocole d'accord avec huit "représentants" de la collectivité locale et religieuse. Ils déclarent alors le projet intéressant et souhaitent faciliter son exécution. Mais le refus de la population demeure total et l'entreprise préfère laisser passer les élections législatives du 7 septembre 2007.

Le 10 septembre 2007, les premières machines de terrassement sont cependant installées sur les 3 Ha alloués par l'Etat et, sous la protection d'un imposant dispositif de forces de sécurité. Malgré tout, le 13 septembre, la population marche sur la source. 7 personnes sont alors arrêtées, 3 seront relâchées dans les heures qui suivent, et 4 seront emprisonnées plus d'un mois. Le village est alors investi par les gendarmes. Les routes d'accès sont fermées. On interdit aux habitants de sortir sous peine d'arrestation. En pleine période de Ramadan, l'électricité est coupée tous les soirs pour empêcher les villageois de se réunir.

Ce véritable état de siège durera jusqu'au 6 octobre.

Bilan : des blessés, dont un vieillard sérieusement molesté..., plusieurs fausses couches dues à l'impossibilité d'accéder à un hôpital,

Mais l'action d'ACME-Maroc et d'autres associations, dont ATTAC-Maroc et l'Association marocaine pour les droits de l'homme, l'Association pour la préservation des deniers publics, permet de briser l'isolement de Ben S'mim.

Leur déclaration commune est rendue publique le 4 octobre. Elle sera confirmée année après année. Elle appuie la revendication des habitants

résiliation du contrat de privatisation des eaux de leur village

arrêt immédiat des travaux en cours de réalisation sur leurs terres

demande d'une contre-expertise, indépendante, pour vérifier les données sur lesquelles se base le projet.

Le Parti socialiste unifié et d'autres forces politiques, apportent également leur soutien à la population, de même qu'un ensemble d'organisations, européennes et internationales défendant le droit à l'eau.

Les associations font appel à un collectif de dix avocats pour soutenir les villageois poursuivis en justice ; outre ceux qui ont été arrêtés, une vingtaine de jeunes sont menacés de poursuites.

Les associations ont également organisé une caravane qui peut enfin pénétrer dans le village. A cette occasion, le débit de la source est à nouveau mesuré : 7 l/sec. Or les études de terrain auxquelles se réfère le contrat de privatisation, datent plutôt des années 60-70 et font état d'un débit compris entre 26 l et 182 l/sec.

Mais le déni de justice, dans un Maroc encore gouverné par l'économie de rente, se poursuivra jusqu'au tour de passe-passe financier qui a abouti, en juin 2010, à céder la source au groupe français Castel, via sa filiale marocaine, les « Brasseries du Maroc ».

Et aujourd'hui encore fin novembre 2010 six habitants de Ben S'mim vont être déférés devant une Cour d'appel chérifienne pour avoir résisté à la spoliation dont leur village a été victime.

## IV. L'eau, exception française et enjeux marseillais

### IV.1. La gestion de l'eau en France

La question de l'accès à l'eau potable, de sa distribution, de son coût, de sa qualité est à la fois mondiale, nationale et locale (2,6 milliards de personnes sont privées de l'accès à un réseau d'assainissement convenable pour l'eau potable).

Elle révèle pleinement la façon dont le système dominant traite biens communs et services publics.

Elle est d'un intérêt vital pour la santé des personnes et de l'environnement. C'est dire son importance... d'autant que la façon dont l'eau est gérée pose également le problème de la démocratie, au regard de l'information, de la consultation et de l'avis des usagers.

### IV.2. L'organisation des services de l'eau en France

Le mode de gestion de l'eau, est un choix politique essentiel.

En France, l'organisation des services de l'adduction d'eau potable, de la collecte et du traitement des eaux, relève des communes et de leurs groupements (communautés urbaines, communautés d'agglomération ou de communes...)

Les collectivités locales peuvent choisir le système de régie ou la gestion déléguée à des opérateurs privés.

Il existe plusieurs modes de gestion de l'eau, qui sont regroupés en trois catégories : la gestion directe, la gestion intermédiaire et la gestion déléguée.

### IV.3. Les types de gestion de l'eau

La gestion directe :

*Régie directe* : La collectivité locale gère directement le service dans un cadre de réglementation publique. Le service d'eau ou d'assainissement ne se distingue pas de l'autorité sous laquelle il est placé. Un budget annexe doit néanmoins être tenu.

*Régie autonome* : Le service est doté de l'autonomie financière, mais sans personnalité morale (il ne se distingue pas de l'autorité sous laquelle il est placé).

*Régie personnalisée* : Le service est doté de l'autonomie financière avec la personnalité morale. Il a un statut proche de celui d'établissement public (avec un conseil d'administration et un directeur).

La gestion intermédiaire :

*Régie intéressée* : L'exploitation du service est confiée à un prestataire extérieur sous la responsabilité financière de la collectivité ("risques et périls" supportés par la collectivité). Le régisseur est associé à la détermination du prix et perçoit un forfait et un intéressement.

*Gérance* : L'exploitation du service est confiée à un prestataire extérieur sous la responsabilité financière de la collectivité ("risques et périls" supportés par la collectivité). Le gérant n'est pas associé à la détermination du prix et ne perçoit qu'une rémunération forfaitaire.

## La gestion déléguée

*Affermage* : Gestion et entretien par le fermier (le prestataire de services) des équipements mis à disposition par la collectivité pour une exploitation à ses risques et périls. Le fermier assure tout ou partie du renouvellement des installations qui restent la propriété de la collectivité. La rémunération du fermier est perçue directement auprès de l'usager après négociation avec la collectivité. C'est le mode de gestion pour Marseille.

*Concession* : Le concessionnaire réalise et finance des ouvrages neufs et les extensions de réseau. Il assure l'entretien et le renouvellement des ouvrages correspondants et les remet à la collectivité en fin de contrat. Il gère le service à ses risques et périls. Sa rémunération est perçue directement auprès des usagers.

Enfin, depuis cette année, la collectivité locale peut confier la gestion de l'eau et de l'assainissement à une Société Publique Locale (SPL), société de droit privé à capitaux publics. Mais son caractère récent ne permet pas encore d'en analyser les conditions de mise en œuvre.

## IV.4. Le modèle français de l'Eau

En France, contrairement au reste du Monde, la distribution de l'eau et l'assainissement ont été délégués au secteur privé dans 60 % des communes représentant 80 % des usagers.

Des multinationales françaises, Veolia Environnement (ex Générale des Eaux), Suez Environnement (ex Lyonnaise des Eaux) et à un degré moindre la SAUR, assurent la grande majorité des contrats de délégation.

Depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, grâce à la prise de contrôle du service de l'eau dans les grandes villes, ces sociétés ont édifié de véritables empires financiers sur la base desquels elles sont devenues des leaders mondiaux des services aux collectivités.

Cette prédominance de la délégation de service public en lieu et place de la gestion publique directe constitue ce qu'il est convenu d'appeler « le modèle français de l'eau ». C'est une forme de Partenariat Public-Privé qui a permis aux multinationales françaises de réaliser d'énormes profits avec l'eau. Ces sociétés françaises s'efforcent d'exporter ce modèle dans le monde entier avec plus ou moins de succès.

## IV.5. Un modèle contesté

Aujourd'hui, la gestion de l'eau publique est au cœur de l'actualité sur le territoire français, et l'option de gestion par délégation à des sociétés privées est certes majoritaire, mais elle fait l'objet de vives critiques.

Ainsi, et à titre d'exemples :

- Le C.E.S.E (Comité Economique et Social de l'Environnement), dans son avis du 18 décembre 2007, préconise un nouvel équilibre entre les acteurs publics et privés et demande plus de transparence dans les procédures et envers les usagers.

- Une étude de l'association « Que choisir » met en évidence depuis 2006 que l'eau est moins chère lorsqu'elle relève des municipalités. Pour des communes d'importance comparable, le prix de l'eau est en moyenne inférieur de 20% pour la gestion en régie.

Cette étude montre que les marges bénéficiaires des sociétés délégataires sont très élevées, pouvant dépasser 50% dans le cas de Marseille et du SEDIF (banlieue de Paris)

- Plusieurs communes importantes ont décidé de revenir à une gestion publique : notamment Grenoble en 2000, et plus récemment Castres, Saint-Etienne, Digne ainsi que Paris dont le Conseil municipal a voté le retour à la gestion publique de l'eau dans la capitale, jusque là assurée par les deux principales multinationales de l'eau : Veolia et Suez. La régie municipale « Eau de Paris » a ainsi été créée.

- Des collectivités ont obtenu une révision des contrats de gestion, compte tenu des bénéfices des concessionnaires (communautés urbaines de Bordeaux, de Lille, Toulouse...) avec des restitutions ayant atteint plusieurs dizaines de millions d'euros.

Ces évolutions et la remise en cause des contrats de délégation résultent généralement de l'action citoyenne d'associations et de collectifs qui ont posé la question de l'eau dans le débat démocratique.

## IV.6. Et à Marseille...

L'eau de Marseille provient de la Durance et du Verdon. Elle est acheminée par le Canal de Marseille et par la société du Canal de Provence. (Société appartenant aux Conseils Généraux des Bouches-du-Rhône et du Var, à la Région, et à la Ville de Marseille.).

Sur le territoire de Marseille, la délégation au privé des missions du service public de l'eau et de l'assainissement a été choisie par la Mairie.

C'est la Société des Eaux de Marseille (SEM) qui gère la distribution de l'eau pour Marseille et la SERAM l'assainissement.

La SEM était jusqu'à une période récente, filiale à parts égales de Véolia et de Suez, et la SERAM était filiale de la SEM. Mais les deux groupes ont été mis en demeure, au nom de la concurrence, de modifier leurs relations. Désormais, la SEM appartient à Veolia et la SERAM à Suez.

La SEM assure aussi le service de l'eau dans la grande majorité des communes de la Communauté Urbaine de Marseille ainsi qu'Arles, Aubagne, etc.

La SEM a mis en place un ensemble d'entreprises formant le Groupe des Eaux de Marseille, qui contrôle une grande partie des services publics locaux.

Malgré les conditions favorables d'alimentation en eau de la ville, le prix de l'eau est supérieur à la moyenne des communes françaises.

## IV.7. Pour une gestion démocratique de l'eau à Marseille aussi

Les marseillais ont le droit de connaître clairement la gestion de l'eau à Marseille, de pouvoir se saisir du rapport concernant celle-ci qui est remis chaque année aux élus, d'être informés des comptes aboutissant au prix de l'eau, de comprendre les raisons qui conduisent ou pas au choix d'une gestion privée du service public.

## IV.8. Les échéances de 2012

Pour Marseille, les délégations de service public pour l'eau et l'assainissement viennent à échéance en 2012 et 2013. Il appartient à la Communauté Urbaine de choisir le mode de gestion.

Le moment est propice pour revenir à une gestion publique directe, avec comme conséquence la mise à disposition de tous d'une eau de qualité à un prix accessible en fonction des quantités utilisées et en prenant en compte le minimum vital.

## IV.9. La coordination « Eau bien commun 13 »

IV.9. La coordination « Eau bien commun 13 »

Plusieurs associations de Marseille et de sa région se sont regroupées au sein de cette coordination pour que la question de la gestion directe de l'eau soit posée aux élus, débattue publiquement avant toute décision de renouvellement et soumise à un audit contradictoire et indépendant, à Marseille et dans les communes de la Communauté urbaine de Marseille.

## Sites conseillés

<http://blog.mondediplo.net/2009-11-04-Eau-repenser-le-debat-public-privé>

<http://www.partagedeseaux.info/article146.html>

<http://www.france-libertes.org/Presentation.html>

<http://www.cadtm.org/Cochabamba-de-la-guerre-de-l-eau-a>

<http://www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=7530>

<http://www.eauxglacees.com/Prix-de-l-eau-guerre-de-l-opinion>

<http://www.oxfamsol.be/fr/L-eau-l-or-noir-du-21eme-siecle.html>

## Coordination Eau Bien Commun 13 à ce jour :

- Attac,
  - Eau Secours Marseille Métropole ,
  - Amis de la terre ,
  - Vive les Services Publics13
  - Fondation France Libertés
  - Collectif droits des femmes 13
  - Les ailes de Siligi 13
  - Survie13
  - CFDT 13
  - FSU 13
  - Confédération Syndicale des Familles 13
  - MNLE13
  - Collectif Eau pays d'Aubagne Etoile
  - Alliance pour la santé
  - A la Source Allauch
  - Enfin la Gauche à Allauch
  - Pôle Eau de Salon de Provence et de l'Étang de Berre
  - Grenelle ciotaden
  - Collectif « Eau bien commun » La Ciotat,
  - La Ciotat pour tous
  - Association ScienceTechnologieSociété, (ASTS)
  - Emmaüs Cabriès
  - SOS Nature Sud Marseille
  - Confédération logement
  - Consommation et Cadre de vie (CLCV) Marseille
  - Association Santé Environnement France
  - Elus-Associations-Usagers (E.A.U)
  - Association de Défense de l'Environnement de la Basse Vallée de l'Huveaune (ADEBVH)
  - Réseau Environnement Santé
  - FASE 13
  - Simiane avec vous.
- Avec le soutien de :
- Europe Ecologie / Les Verts
  - Gauche Unitaire
  - Modem 13
  - MRC
  - NPA
  - PCF
  - PG

COORDINATION EAU BIEN COMMUN 13

Pour nous rejoindre, contactez-nous :

[contact@fame2012.org](mailto:contact@fame2012.org)



*Photo : Alain Nicolas, l'or Bleu.*